
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 2 juillet 2024 à 19 h
Pavillon Henri-Bourassa
6100, rue Pascal**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac
M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

ÉTAIT ABSENT :

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les membres du personnel de l'arrondissement suivants :

Mme Tonia Di Guglielmo, directrice d'arrondissement
Mme Carine Haddad, directrice des services administratifs;
M. Maxime Ubner Sauveur, directeur des travaux publics
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Alex Lallier-Carbonneau, chef de division des études techniques, en remplacement de M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Marc-Aurèle Aplogan, secrétaire d'arrondissement
Mme Anne-Sophie Bergeron, secrétaire-rechercheur
M. Louis Tremblay, chargé de communication

Étaient aussi présents :

M. Bienvenu-Olivier Ntumba, attaché politique
M. Hassan Lif, responsable de soutien aux élus
Mme Anna Mielczarek, chargée de secrétariat
M. Christian Komze, conseiller en développement communautaire au PDQ 39

Nombre de personnes dans la salle : 50

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens. Un moment de recueillement est observé.

Mme Christine Black présente les membres du conseil d'arrondissement et du personnel. Elle souligne également la présence de la représentante du PDQ 39.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA24 10 165

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 juillet 2024, à 19 h.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour modifié de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 juillet 2024, à 19 h, avec les modifications suivantes :

- Ajout d'un dossier décisionnel à la fin de la section Affaires contractuelles au point 20.19;
- Ajout d'un dossier décisionnel à la fin de la section Règlementation au point 40.07.

Adopté à l'unanimité.

10.02 - Mot de la mairesse et des élu.e.s.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Point d'information :

- Souligne la présence d'organismes reconnus par l'arrondissement auxquels l'arrondissement va octroyer du financement dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024).
-

M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement – district Ovide-Clermont

Point d'information :

- Invitation au spectacle de l'Orchestre métropolitain le 13 juillet à 19 h 30 au parc Pilon et au spectacle de drones.
-

M. Abdelhaq Sari, conseiller de ville – district Marie-Claras

Points d'information :

- La Table de quartier de Montréal-Nord vous invite à un 5 à 7 festif le 9 juillet de 17 h à 19 h au pavillon du parc Henri-Bourassa pour célébrer son 15e anniversaire;
 - Retour sur le Festival des boulettes.
-

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement – district Marie-Claras

Point d'information :

- Retour sur l'événement de la Fête du vélo.
-

M. Abdelhaq Sari, conseiller de ville – district Marie-Claras

Points d'information :

- Invitation à participer aux deux rendez-vous majeurs organisés par l'Arrondissement : la Journée d'accueil des nouveaux résidents et On s'active le samedi 17 août prochain, de 10 h à 14 h, au Centre des loisirs de Montréal-Nord;
 - RollanDynamique est là jusqu'au 1er août, venez pratiquer vos activités sportives et de loisirs gratuitement durant la période estivale à l'aréna Rolland;
 - La bibliothèque Yves-Ryan est fermée pour rénovation, ouverture d'un point de service temporaire à la mairie au 4243 rue de Charlevoix à partir du 8 juillet.
-

M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement – district Ovide-Clermont

Point d'information :

- Retour sur la venue de Luguentz Dort le 15 juin dernier pour l'inauguration des fresques sur les terrains de basket du parc Saint-Laurent.
-

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement – district Marie-Claras

Point d'information :

- Retour sur la Fête nationale du Québec et la Fête du Canada.
-

M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement – district Ovide-Clermont

Point d'information :

- Propreté dans les parcs et civisme.
-

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Points d'information :

- Propreté dans les parcs et civisme;
- Rassemblement BBQ lors de la Fête du Canada;
- Souligne l'hommage rendu à M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports et des loisirs à l'arrondissement, lors de la 6^{ème} édition de la cérémonie « Des hommes qui se démarquent », lors de la journée de la Fête des pères;
- Souligne l'organisme Halte-Femmes qui occupent une grande place au niveau du bénévolat dans l'arrondissement et remise d'un certificat.

Signature du Livre d'or

- Souligne l'implication de Mme Isabelle Alexandre, qui s'implique dans la communauté de l'arrondissement de Montréal-Nord depuis plusieurs années et qui occupe le poste de directrice de l'organisme Entre Parents depuis 2008 – Invitation à signer le Livre d'Or de l'arrondissement.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Point d'information :

- Souhaite de belles vacances à tous les citoyens et les citoyennes;
- Dernier conseil d'arrondissement au Pavillon Henri-Bourassa, retour à la salle de la mairie pour le conseil de septembre.

Suspension de la séance à 19h40.

Reprise de la séance à 19h52.

10.03 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 19h52.

Questions des citoyens présents dans la salle :

Sterline Brésil

-Nouvellement arrivée au Canada – Ressources financières disponibles pour l'organisme Regroupement jeunesse en action.

Widnie Luc

-Délai d'obtention d'un permis d'occupation pour l'organisme Regroupement jeunesse en action et recours de l'organisme.

Siméon Jean

-Accompagnement des OBNL – Organisme Regroupement jeunesse en action et délai d'obtention du permis d'occupation.

Isabelle Leduc

-Parc Aimé-Léonard – Problèmes de civisme au parc, impact pour les riverains.

Bianca Perrez

-Feux de circulation au coin du boul. Pie-IX et du boul. Henri-Bourassa – Préoccupation pour les accidents.

Sylvain Rioux

-Problématiques et passages dans la ruelle derrière chez lui – Souhaite des solutions pour la fin des problématiques - Dépôt de documents;
-Réparations et déneigement de la ruelle.

Dominique Pietrollino

-Deux terrains vacants près de chez lui qui appartiennent à l'arrondissement – Règlements municipaux ne sont pas respectés pour l'entretien.

Questions reçues via le formulaire électronique :

Marie-Ève Volpy

-Demande de changement des heures de passage du balai mécanique devant la garderie du 3607, rue Sabrevois.

Fin de la période de questions du public à 20h27.

Suspension de la séance à 20h27.

Reprise de la séance à 20h46.

CA24 10 166

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 juin 2024 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 10 juin 2024.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 juin 2024 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 10 juin 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA24 10 167

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 juin 2024.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 juin 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1249864006

CA24 10 168

Adjuger à Salvex Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 959 811,30 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de réfection de terrain de soccer et aménagement d'une placette au parc Henri-Bourassa, autoriser une dépense de 95 981,13 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 21 115,85 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 1 076 908,28 \$ taxes incluses.

Appel d'offres 1143 / 7 soumissionnaires

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit adjugé à Salvex Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 959 811,30 \$, taxes incluses, le contrat 1143 pour des travaux de réfection de terrain de soccer et aménagement d'une placette au parc Henri-Bourassa;

QUE soit autorisée une dépense de 95 981,13 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 21 115,85 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 1 076 908,28 \$, taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1249516005

(M. Philippe Thermidor donne certaines informations sur ce point)

CA24 10 169

**Adjuger à Construction Larotek inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 671 441,35 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de construction d'une avancée de trottoir, réfection de coupe et reconstruction de sections de trottoirs dans diverses rues locales et artérielles de l'arrondissement, autoriser une dépense de 67 144,14 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 51 700,99 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 790 286,48 \$, taxes incluses.
Appel d'offres 1145 / 8 soumissionnaires**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit adjugé à Construction Larotek inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 671 441,35 \$, taxes incluses, le contrat 1145 pour des travaux de construction d'une avancée de trottoir, réfection de coupe et reconstruction de sections de trottoirs dans diverses rues locales et artérielles de l'arrondissement;

QUE soit autorisée une dépense de 67 144,14 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 51 700,99 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 790 286,48 \$, taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1249516006

CA24 10 170

Accorder une contribution financière totalisant la somme de 442 414 \$, à 6 organismes, pour la réalisation de 8 projets pour la période du 1er juillet 2024 au 31 mars 2025 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) et approuver les projets de convention à intervenir.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière totalisant la somme de 442 414 \$, à 6 organismes, pour la réalisation de 8 projets pour la période du 1er juillet 2024 au 31 mars 2025 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024), soit aux organismes suivants :

La Musique aux enfants 91 445 \$

Entre Parents 106 543 \$

Centre des jeunes l'Escale 42 426 \$

Coup de Pouce Jeunesse 40 000 \$

Café Jeunesse Multiculturel 77 000 \$

Les Fourchettes de l'Espoir 85 000 \$

QUE soient approuvés les projets de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1249716003

CA24 10 171

Accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour la période 2024-2025, afin de réaliser sa mission de mobilisation et de concertation territoriale conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (IMSDSL) et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 31 113 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2024-2025, afin de réaliser sa mission de mobilisation et de concertation territoriale conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1246324001

CA24 10 172

Accorder une contribution financière de 48 700 \$, issu du budget résiduel Prévention Montréal (axe 1), à la Table de concertation Jeunesse de Montréal-Nord (TCJMN), pour la réalisation du projet d'intervention en transition 3 en lien avec le projet Réussite Éducative du plan de développement social de Montréal-Nord et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 48 700 \$, issu du budget résiduel Prévention Montréal (axe 1), à la Table de concertation Jeunesse de Montréal-Nord (TCJMN), pour la réalisation du projet d'intervention en transition 3 en lien avec le projet Réussite Éducative du plan de développement social de Montréal-Nord;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1249716004

CA24 10 173

Accorder une contribution financière totalisant la somme de 23 905,58 \$ aux 5 organismes suivants : soit 4 999 \$ à La Maison des jeunes l'Ouverture pour leur activité "30e édition du tournoi de Basket de rue Montréal-Nord" qui aura lieu du 19 au 25 août 2024, 3 909,58 \$ à la Société Culture et Traditions québécoises de Montréal-Nord pour leur projet "On a pas peur de vos histoires de peur" qui aura lieu le 26 octobre 2024, 4 999 \$ au Centre de Femmes Interculturel Claire pour le projet "Nos voix comptent aussi : les jeunes s'engagent contre les violences conjugales", 4 999 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour le programme d'activités soulignant les 15 ans de la Table de quartier de Montréal-Nord et 4 999 \$ à la Coopérative Multisports Plus pour le projet "Les jeux de la rue à Montréal-Nord".

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière totalisant la somme de 23 905,58 \$ aux 5 organismes suivants : soit 4 999 \$ à La Maison des jeunes l'Ouverture pour leur activité "30e édition du tournoi de Basket de rue Montréal-Nord" qui aura lieu du 19 au 25 août 2024, 3 909,58 \$ à la Société Culture et Traditions québécoises de Montréal-Nord pour leur projet "On a pas peur de vos histoires de peur" qui aura lieu le 26 octobre 2024, 4 999 \$ au Centre de Femmes Interculturel Claire pour le projet "Nos voix comptent aussi : les jeunes s'engagent contre les violences conjugales" et 4 999 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour le programme d'activités soulignant les 15 ans de la Table de quartier de Montréal-Nord et 4 999 \$ à la Coopérative Multisports Plus pour le projet "Les jeux de la rue à Montréal-Nord";

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1249738006

CA24 10 174

Accorder une contribution financière totalisant 18 521,75 \$ aux 11 écoles primaires et aux 5 écoles secondaires publiques de Montréal-Nord en vue de la tenue des activités parascolaires pour l'année 2024-2025, soit du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière totalisant 18 521,75 \$ aux 11 écoles primaires et aux 5 écoles secondaires publiques de Montréal-Nord, ci-après énoncées, pour la tenue des activités parascolaires pour l'année 2024-2025, soit du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025 :

École Adélarde-Desrosiers 1 080 \$
École De La Fraternité 600 \$
École Gérald McShane 406,50 \$
École Jules-Verne 1 402,50 \$
École Le Carignan 1 065 \$
École Pierre-de-Coubertin 414 \$
École René-Guénette 1 438,50 \$
École Sainte-Colette 997,50 \$
École Sainte-Gertrude 739,50 \$
École Saint-Rémi 1 143 \$
École Saint-Vincent-Marie 1 074 \$
École Calixa-Lavallée 2 655 \$
École Henri-Bourassa 3 062,50 \$
École Lester-B. Pearson 1 143,75 \$
École Amos 725 \$
École secondaire Mille-voix 575 \$

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1249738007

(Mme Christine Black donne certaines informations sur ce point)

CA24 10 175

Entériner une contribution financière de 500 \$ à l'Agence de Développement Durable de Montréal-Est Centre Nord (ADMECN) pour la tenue de la Journée internationale de la Terre du 22 avril dernier et de la Journée mondiale de l'environnement du 5 juin dernier, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année 2024.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 500 \$ à l'Agence de Développement Durable de Montréal-Est Centre Nord (ADMECN) pour la tenue de la Journée internationale de la Terre du 22 avril dernier et de la Journée mondiale de l'environnement du 5 juin dernier;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1243573009

CA24 10 176

Entériner une contribution financière de 500 \$ auprès du Centre Communautaire Annour afin de les soutenir pour le financement de la fête de fin d'année scolaire qui a eu lieu le 8 juin dernier, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2024.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 500 \$ au Centre Communautaire Annour afin de les soutenir pour le financement de la fête de fin d'année scolaire qui a eu lieu le 8 juin dernier;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1243573008

CA24 10 177

Accorder une contribution financière de 250 \$ au Festival Italiano inc. pour promouvoir les activités de la 29e édition du Festival Italiano qui se tiendra du 14 au 18 août 2024, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année 2024.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Festival Italiano inc. pour promouvoir les activités de la 29e édition du Festival Italiano qui aura lieu du 14 au 18 août 2024;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1243573010

CA24 10 178

Accorder une contribution financière totalisant la somme 43 836 \$ à Carrefour Jeunesse Emploi Bourassa-Sauvé pour la réalisation du projet Escouade Radioactive pour la période du 1er juillet 2024 au 31 mars 2025 dans le cadre de l'appel à projets MESS Ville et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière totalisant la somme 43 836 \$ à Carrefour Jeunesse Emploi Bourassa-Sauvé pour la réalisation du projet Escouade Radioactive pour la période du 1er juillet 2024 au 31 mars 2025 dans le cadre de l'appel à projets MESS Ville;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1249716005

CA24 10 179

Accorder un contrat de services professionnels, au montant de 35 413 \$, taxes incluses, à la firme Poirier, Fontaine, Architectes inc., afin d'évaluer différentes options d'implantation du projet de complexe aquatique et sportif.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit accordé un contrat de services professionnels, au montant de 35 413 \$, taxes incluses, à la firme Poirier, Fontaine, Architectes inc., afin d'évaluer différentes options d'implantation du projet de complexe aquatique et sportif;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1249720005

CA24 10 180

Approuver une convention de partenariat avec l'organisme Tennis Montréal Inc. pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit approuvée la convention de partenariat avec l'organisme Tennis Montréal Inc. pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1249941001

CA24 10 181

Approuver la réception de l'aide financière du Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière - 2024-2025, soit un montant maximal de 350 000 \$ pour le projet de construction d'une centaine de dos d'âne à travers l'arrondissement, un montant 16 798 \$ pour le projet d'acquisition de quatre radars pédagogiques et approuver les conventions d'aide financière à intervenir.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit approuvée la réception d'une aide financière d'un montant maximal de 350 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – 2024-2025 pour le projet de construction d'une centaine de dos d'âne à travers l'arrondissement;

QUE soit approuvée la réception d'une aide financière d'un montant de 16 798 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – 2024-2025 pour le projet d'acquisition de quatre radars pédagogiques;

QUE soient approuvées les conventions d'aide financière;

ET QUE soit autorisé le directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer les conventions d'aide financière.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1237177007

(M. Abdelhaq Sari donne certaines informations sur ce point)

CA24 10 182

Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club Circolo Ricreativo Sannicandrese inc. pour soutenir le financement du pique-nique offert au membres du club de l'âge d'or, prévu le 7 juillet 2024, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année 2024.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ au Club Circolo Ricreativo Sannicandrese inc. pour soutenir le financement du pique-nique offert au membres du club de l'âge d'or, prévu le 7 juillet 2024;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1243573013

CA24 10 183

Accorder une contribution financière de 300 \$ au Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord Inc. pour soutenir leur mission auprès des jeunes de l'arrondissement, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année 2024.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ au Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord Inc. pour soutenir leur mission auprès des jeunes de l'arrondissement;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1243573012

CA24 10 184

Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à la Fondation des médecins canado-haïtiens pour l'activité "La foire santé 2024" qui aura lieu le 28 septembre 2024, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année 2024.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 5 000 \$ à la Fondation des médecins canado-haïtiens pour l'activité "La foire santé 2024" qui aura lieu le 28 septembre 2024;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1243573014

CA24 10 185

Entériner une contribution financière de 250 \$ à l'organisme Saint-Michel Vie sans Frontières pour le financement des activités de la Fête des Mères et Pères qui a eu lieu le 15 juin, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année 2024.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 250 \$ à l'organisme Saint-Michel Vie sans Frontières pour le financement des activités de la Fête des Mères et Pères qui a eu lieu le 15 juin 2024;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1243573015

CA24 10 186

**Adjuger à LK industries inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 700 480,25 \$, taxes incluses, un contrat pour la réfection de la toiture de l'aréna Rolland et autoriser une dépense de 306 086 \$, taxes incluses, pour les contingences, une dépense de 70 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 2 076 566,25 \$, taxes incluses.
Appel d'offres 1147 / 6 soumissionnaires**

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adjugé à LK industries inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 700 480,25 \$, taxes incluses, le contrat 1147 pour la réfection de la toiture de l'aréna Rolland;

QUE soit autorisée une dépense de 306 086 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 70 000 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 2 076 566,25 \$, taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1248109003

(Mme Christine Black donne certaines informations sur ce point)

CA24 10 187

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 mai 2024.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés les rapports mensuels au 31 mai 2024.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1247606017

CA24 10 188

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mai 2024.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mai 2024.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1247606018

CA24 10 189

Déposer le « Rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Montréal-Nord au 31 décembre 2023 » et le diffuser sur le site Internet de l'Arrondissement.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit déposé le « Rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Montréal-Nord au 31 décembre 2023 »;

ET QUE ledit rapport soit diffusé sur le site Internet de l'Arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1247987010

CA24 10 190

Annuler la résolution CA24 10 145 relativement à une dérogation à la tarification prévue au Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024).

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit annulée la résolution CA24 10 145 adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement du 3 juin 2024 relativement à une dérogation à la tarification prévue au Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024).

Adopté à l'unanimité.

30.04 1241689002

CA24 10 191

Autoriser le règlement hors Cour au montant de 288983,25 \$ en capital, intérêts et frais du recours judiciaire intenté par 2862-5622 Québec inc. contre la Ville en lien avec la réclamation du solde contractuel et des frais de prolongation du chantier liés au contrat pour les travaux de réaménagement du parc Sabrevois et le chalet de services et autoriser la cheffe de la Division litige contractuel, du Service des Affaires juridiques à signer tous les documents permettant de donner effet au règlement hors Cour.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

1. d'autoriser le règlement hors Cour du recours intenté par 2862-5622 QUÉBEC INC., en lien avec la réclamation du solde contractuel et des frais de prolongation du chantier liés au contrat pour les travaux de réaménagement du parc Sabrevois et le chalet de services, situés dans l'arrondissement de Montréal-Nord, par le paiement à son ordre de la somme de 288 983,25 \$ taxes incluses, en capital, intérêts et frais- CSM 500-17-120935-229;
2. d'autoriser la cheffe de division du Litige contractuel, du Service des affaires juridiques à signer tous les documents permettant de donner effet au règlement à l'amiable ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1249880003

CA24 10 192

Autoriser une dépense de 250 \$ auprès de l'Ordre des fils d'Italie au Canada pour l'achat d'un espace publicitaire lors du 10e tournoi de golf qui aura lieu le 21 août 2024, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année 2024.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 250 \$ auprès de l'Ordre des fils d'Italie au Canada pour l'achat d'un espace publicitaire lors du 10e tournoi de golf qui aura lieu le 21 août 2024;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1243573011

CA24 10 193

Offrir au conseil municipal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux associés à la correction du raccordement d'égout inversé à l'adresse 11956 avenue Matte dans le cadre du contrat de réaménagement de l'avenue Matte entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis en 2025, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit offert au conseil municipal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux associés à la correction du raccordement d'égout inversé à l'adresse 11956 avenue Matte dans le cadre du contrat de réaménagement de l'avenue Matte entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis en 2025, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.07 1249516007

CA24 10 194

Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le projet de Règlement R.R.1562.068 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de créer une nouvelle zone C9-856 à l'intersection de la rue de Charleroi et du boulevard Lacordaire et déterminer les usages et les normes d'implantation pour cette nouvelle zone afin d'assurer la concordance avec le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

AVIS est donné par M. Jean Marc Poirier qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement R.R.1562.068 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de créer une nouvelle zone C9-856 à l'intersection de la rue de Charleroi et du boulevard Lacordaire et déterminer les usages et les normes d'implantation pour cette nouvelle zone afin d'assurer la concordance avec le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047);

QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement R.R.1562.068 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de créer une nouvelle zone C9-856 à l'intersection de la rue de Charleroi et du boulevard Lacordaire et déterminer les usages et les normes d'implantation pour cette nouvelle zone afin d'assurer la concordance avec le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047);

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté le projet de Règlement R.R.1562.068 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de créer une nouvelle zone C9-856 à l'intersection de la rue de Charleroi et du boulevard Lacordaire et déterminer les usages et les normes d'implantation pour cette nouvelle zone afin d'assurer la concordance avec le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047);

ET QU'une consultation publique soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

40.01 1247040003

CA24 10 195

Adopter le Règlement RGCA05-10-0006-15 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant les ressources humaines, les contrats et autorisations de dépenses.

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA05-10-0006-15 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant les ressources humaines et les contrats et autorisations de dépenses a été distribuée aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA05-10-0006-15 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant les ressources humaines et les contrats et autorisations de dépenses.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1247987011

CA24 10 196

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'agrandissement du bâtiment et l'ajout d'un étage, pour le 10802, avenue Pelletier, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisé, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, l'agrandissement du bâtiment et l'ajout d'un étage pour le 10802, avenue Pelletier;

QUE cette autorisation soit conforme aux plans d'architecture préparés par Architecture Inform inc. datés du 16 mai 2024;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce :

- Qu'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de transformation, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient exécutés dans les 12 mois suivants la fin de la validité du permis de construction;
- Qu'une garantie financière de trois (3 %) de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis;

ET QUE cette autorisation soit appliquée sur le lot 1 846 706 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1248303001

CA24 10 197

Permettre l'occupation permanente sur le domaine public de deux bacs semi-enfouis pour des matières résiduelles et d'une dalle de béton sur l'avenue du Parc-Georges pour le bâtiment sis au 3500, boulevard Henri-Bourassa et 11055, avenue du Parc-Georges, le tout en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public, l'occupation permanente sur le domaine public de deux bacs semi-enfouis pour des matières résiduelles et d'une dalle de béton, d'un maximum de 11,02 m², localisés à un minimum de 1,69 mètre du dos du trottoir sur une partie du lot 1 174 535 du cadastre du Québec, pour le bâtiment situé au 3500, boulevard Henri-Bourassa et 11055, avenue du Parc-Georges;

ET QU'un loyer pour l'occupation permanente du domaine public soit établi selon le tarif prévu au règlement de tarification en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1248311003

CA24 10 198

Édicter, en vertu de l'article 4.1 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public, une ordonnance permettant l'installation d'un bâtiment temporaire d'entreposage au parc Saint-Laurent dans le cadre du projet concerté "Une escale au coeur du hood" des organismes Le Centre des jeunes l'Escale et Nos jeunes à coeur.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit édictée, en vertu de l'article 4.1 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public, une ordonnance autorisant l'occupation périodique afin d'autoriser une occupation du domaine public sans requérir l'obtention d'une autorisation spécifique pour l'implantation d'un bâtiment temporaire d'entreposage au parc Saint Laurent dans le cadre du projet concerté "Une escale au coeur du hood" des organismes Le Centre des jeunes l'Escale et Nos jeunes à coeur;

ET QUE cette autorisation soit soumise aux exigences suivantes :

- L'occupation est octroyée pour une durée maximale de 5 mois;
- L'autorisation peut être renouvelée avant l'échéance;
- Le site doit être maintenu en bon état, et ce, en tout temps;
- Cette autorisation permet l'implantation de la structure telle que convenue avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1249941002

CA24 10 199

Autoriser dans le cadre des travaux de pavage de la chaussée prévus sur le boulevard Henri-Bourassa entre la rue Garon et le boulevard Léger et sur le boulevard Léger entre le boulevard Henri-Bourassa et le boulevard Ste-Gertrude, un dépassement des heures prévues à l'article 37 du Règlement 1500 sur l'ordre général, et ce, pour la durée des travaux soit du 19 août 2024 au 30 septembre 2024.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisé, dans le cadre des travaux de pavage de la chaussée prévus sur le boulevard Henri-Bourassa entre la rue Garon et le boulevard Léger et sur le boulevard Léger entre le boulevard Henri-Bourassa et le boulevard Sainte-Gertrude, un dépassement des heures prévues à l'article 37 du Règlement 1500 sur l'ordre général, et ce, pour la durée des travaux soit du 19 août 2024 au 30 septembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1247177004

CA24 10 200

Autoriser une dérogation de la tarification prévue au Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024) pour la location des salles 2A et 2B au Pavillon du parc Henri-Bourassa pour un événement qui aura lieu le 26 septembre 2024 dans le cadre d'une soirée organisée par la Fondation Beaulieu-Blondin.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée une dérogation de la tarification prévue au Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024) pour la location des salles 2A et 2B au Pavillon du Parc Henri-Bourassa pour un événement qui aura lieu le 26 septembre 2024 dans le cadre d'une soirée organisée par la Fondation Beaulieu-Blondin.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1241689003

CA24 10 201

Nommer Mme Lourdes Djana Bourdeau à titre d'agent technique en ingénierie municipale à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective des fonctionnaires municipaux de la Ville de Montréal, et ce, à compter du 13 juillet 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Lourdes Djana Bourdeau, matricule 100311407, à titre d'agent technique en ingénierie municipale, (emploi 789310, poste 30110), groupe de traitement 12-011, à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective des fonctionnaires municipaux de la Ville de Montréal, et ce, à compter du 13 juillet 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1248361005

CA24 10 202

Nommer M. Noureddine Terraz à titre d'agent technique en ingénierie municipale à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective des fonctionnaires municipaux de la Ville de Montréal, et ce, à compter du 13 juillet 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit nommé M. Noureddine Terraz, matricule 100070520, à titre d'agent technique en ingénierie municipale, (emploi 789310, poste 95728), groupe de traitement 12-011, à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective des fonctionnaires municipaux de la Ville de Montréal, et ce, à compter du 13 juillet 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1248361004

CA24 10 203

Nommer M. Hakim Haddad, au poste d'inspecteur en horticulture et arboriculture à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective des fonctionnaires municipaux de la Ville de Montréal, et ce, à compter du 13 juillet 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit nommé M. Hakim Haddad, matricule 100150071, (emploi 755610, poste 83822), groupe de traitement 12-009, au poste d'inspecteur en horticulture et arboriculture à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective des fonctionnaires municipaux de la Ville de Montréal, et ce, à compter du 13 juillet 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1246577006

CA24 10 204

Nommer Mme Claire-Acélie Sénat, à titre de cheffe de section de la culture, à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, avec la réussite de la période de probation prévue aux conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal, et ce, à compter du 13 juillet 2024, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Claire-Acélie Sénat, matricule 100190413, à titre de cheffe de section de la culture, (emploi 221560, poste 93240), groupe de traitement FM06, à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, avec la réussite de la période de probation prévue aux conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal, et ce, à compter du 13 juillet 2024, en vue d'un statut régulier à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.04 1245863003

CA24 10 205

Titulariser M. Derek Mackenzie à titre d'élagueur à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 13 juillet 2024.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit titularisé M. Derek Mackenzie, matricule 100036270, à titre d'élagueur, (emploi 601480, poste 94919), groupe de traitement 14-0013, à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 13 juillet 2024;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.05 1246577004

CA24 10 206

Autoriser la création d'un poste de préposé aux travaux et entretien (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, à compter du 6 juillet 2024, en contrepartie de l'abolition d'un poste d'élagueur, (emploi 601480), groupe de traitement 14-013, à la suite du départ à la retraite d'un employé.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée la création d'un poste de préposé aux travaux et à l'entretien, (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, à compter du 6 juillet 2024, en contrepartie de l'abolition d'un poste d'élagueur, (emploi 601480), groupe de traitement 14-013, à la suite du départ à la retraite d'un employé;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.06 1246577003

CA24 10 207

Autoriser la création de deux postes permanents de chauffeur opérateur d'appareils motorisés B, (emploi 601130), groupe de traitement 14-010, à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, à compter du 6 juillet 2024, en contrepartie de l'abolition de deux postes permanents d'opérateur d'appareils motorisés C, (emploi 600810), groupe de traitement 14-010.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée la création de deux postes permanents de chauffeur opérateur d'appareils motorisés B, (emploi 601130), groupe de traitement 14-010, à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, à compter du 6 juillet 2024, en contrepartie de l'abolition de deux postes permanents d'opérateur d'appareils motorisés C, (emploi 600810), groupe de traitement 14-010;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.07 1246577005

À 21 h 12, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Mme Christine Black
maïresse d'arrondissement

Marc-Aurele APLOGAN
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 septembre 2024.